

# LE DEVEST Les EAUX



L'information communale

NOV. - DEC. 1989

N° 28

# SOMMAIRE

Editorial du Maire .....	1
Que s'est-il passé dans la Commune ? .....	2
Les travaux du Conseil Municipal .....	3
Livres, poésies et châtaignes .....	5
Place aux jeunes .....	6
Au pied du Caume .....	8
Dans les associations .....	11
Notre carnet .....	12
Avec la Roumanie .....	17

## DES NUMEROS UTILES

- Mairie du Revest .....	94.98.90.15
- Police municipale .....	94.98.97.35
- A.M.T. (urgences) .....	94.89.55.55
- Gendarmerie .....	94.89.49.52
- Pompiers .....	18
- Assistante sociale (Mme Morlon) .... (Urgences) .....	94.90.93.82 94.24.04.69
- Receveur PTT Le Revest .....	94.98.90.00
- Stade du Revest .....	94.98.98.03
- Ecole primaire .....	94.98.96.39
- Ecole maternelle Village .....	94.98.97.06
- Ecole Maternelle Hameau .....	94.98.92.47
- SOS Médecins .....	94.31.33.33
- SOS Drogue (appel gratuit) .....	05.05.88.88
- Ambulances Var Assistance (24 h/24 h) .....	94.24.41.06
- Aide Judiciaire, Tribunal de Toulon .	94.93.10.27
- Préfecture du Var .....	94.89.90.40
- EDF urgence dépannage jour/nuit ..	94.41.22.68
- Centre Hospitalier général Font-Pré	94.27.91.50
- RMTT (appel gratuit) .....	05.27.20.38
- Abbé Thierry Elie (Curé du Revest) Eglise St-Christophe .....	94.90.95.16
Eglise St-Pierre .....	94.24.29.03

le numéro A.M.T. (urgences 24 h/24) vous permet d'être dépanné pour tous les types d'incidents, notamment aux heures de fermeture de la mairie.

## COURRIER DES LECTEURS

■ Madame Ghislaine CASSARA domiciliée lotissement "le Clos n°2" au Revest nous fait part de son installation en qualité d'infirmière libérale à domicile et peut être appelée au 94.90.95.00.

■ Monsieur Robert VAN LAERE domicilié à La Roustane au Revest (Tél. : 94.98.98.04) recherche un local pour ouvrir un magasin.

■ Monsieur SCOGNIAMIGLIO recherche un local pour ouvrir une pizzeria, de préférence dans le village. Le contacter au 94.98.97.58.

■ Monsieur GRANDJEAN de la Grenette nous signale que le climat de cette année semble très propice à l'invasion des chenilles processionnaires qui forment leurs cocons sur les pins. Il est recommandé aux propriétaires de couper les branches atteintes et de les brûler.

# LES ANNEES 80...

Les années 80 se terminent pendant que j'écris ces lignes.

Dix années durant lesquelles vous avez bien voulu me maintenir une confiance dont je vous remercie bien sincèrement.

Dix années avec leurs moments de joie ou de tristesse qui demeurent dans le coeur de chacun.

Dix années qui ont vu Le REVEST grandir, passant de 1 800 à 2 600 habitants sans que de hauts immeubles ne détruisent son paysage tandis que son évolution se poursuivait doucement.

Au hasard de la pensée on peut citer le jardin public, le bureau de poste, l'agrandissement du réfectoire, l'aménagement d'une esplanade au sommet du village, l'éclairage du clocher de l'église, de la Tour Sarrazine, les nouvelles structures d'activités sportives ou culturelles, le portage des repas à domicile, l'appel-bus, un réseau d'eau potable ayant permis de ne pas connaître la pénurie vécue en de nombreux endroits au cours de ce dernier été particulièrement sec, les pistes de lutte contre l'incendie, la mise en place d'un Comité "Feux de Forêts", d'un Conseil de Prévention de la Délinquance, d'un Conseil Municipal des Jeunes, la salle polyvalente en voie d'achèvement qui sera inaugurée au Printemps sans oublier dans le domaine de la reconnaissance et du souvenir la place "Jean MOULIN", la place "VERDUN 1916", le "chemin des TURCOS et des FFI, voie de la Libération 1944".

En jetant un regard sur les années passées, on aperçoit le changement qui a permis de vivre dans son temps sans laisser absorber par la grande voisine la petite commune vivant à sa porte, comme TOULON vit à la nôtre.

Aucune réalisation n'est le fait d'un homme seul mais celui d'une équipe soudée comme le furent les Conseils Municipaux qui m'ont accompagné dans ce parcours et à qui, sans oublier celui d'aujourd'hui, j'exprime toute ma gratitude.

Et maintenant commence le futur !

A vous, lecteurs de "l'Information Communale", à vous, habitants du REVEST, avec tous mes Collègues du Conseil Municipal, je souhaite pour cette nouvelle année le bonheur et la santé.

Que Le REVEST, enfin, vive aussi bien les "années 90" que ce qu'il a traversé les "années 80"...

Charles VIDAL



Repas du 3ème âge, le 28 Décembre dans le nouveau réfectoire

# QUE S'EST IL PASSE ?



"On remue les châtaignes" - C'était le 16 Décembre

## EN NOVEMBRE

- Mercredi 1er** - Cérémonies en souvenir des Morts devant le monument de la place Général LECLERC, la stèle Jean MOULIN et au Cimetière.
- Dimanche 5** - Grand messe célébrée par Monseigneur l'Evêque en tournée pastorale.
- Lundi 6** - Inauguration du nouveau réfectoire.
- Mercredi 8** - Réception du chargé de mission pour la Culture au Conseil Général.
- Jeudi 9** - Réunion de Travail du Conseil Municipal : Aménagement de la salle polyvalente.
- Vendredi 10** - Vernissage des oeuvres de JOHANNY à la Galerie "Réminiscences".
- Samedi 11** - Commémoration de l'Armistice de 1918 au Hameau et au Village.
- Mardi 14** - Réunion publique du Conseil Municipal.
- Jeudi 16** - Réception du Directeur du Service financier du Conseil Général : aides à l'achat de la propriété FRAISSE.
- Samedi 18** - Conseil d'école à l'école primaire.
- Samedi 25** - Conseil d'école des deux classes maternelles.
- Mardi 28** - Participation au Conseil Départemental de prévention de la délinquance et des toxicomanies à la Préfecture.

- Mardi 5** - Réunion publique du Conseil Municipal suivie d'une réunion de travail sur la demande de passage par la Commune d'un Carrier implanté sur EVENOS.
- Samedi 9** - Première célébration de la Sainte BARBE au REVEST.
- Mardi 12** - Première réunion de la Commission Extra-municipale "Archives et Monnaies".  
- Départ pour MOLINES de la classe maternelle du Village.
- Mercredi 13** - Venue des Conseillers Généraux, Membres de la Commission d'achats : Achat d'un terrain à la Cordière pour mise à disposition de la Commune dans le cadre des espaces verts.  
- Réunion de la Commission extra-municipale "Environnement et Qualité de Vie".  
- Réception du Conseiller Technique Culturel du Conseil Régional : Recherche de subventions.
- Vendredi 15** - Vernissage de l'exposition des peintures de Jean MAILLE (du REVEST) à la galerie "Réminiscences".
- Samedi 16** - Journée du Livre avec soirée "Poésies et Castagnado".  
- Présentation du travail effectué par les élèves de l'Atelier-Théâtre.
- Dimanche 17** - Poursuite de l'aménagement du sentier botanique de randonnée par la Commission extra-municipale "Environnement et Qualité de Vie".
- Mardi 19** - Noël à la maternelle du Hameau.  
- Réunion de Travail du Conseil Municipal : Etude sur les deux enquêtes auprès des habitants de la Commune sur leurs conditions de vie.
- Mercredi 20** - Réception du Conservateur du Centre Muséographique de NICE : Utilisation de la salle polyvalente.  
- Regroupement des Conseils Municipaux des Jeunes du Département à la Mairie de TOULON, organisé par "VAR MATIN".  
- Conseil Municipal des Jeunes.
- Jeudi 21** - Noël à la maternelle du Village et à l'école primaire.
- Dimanche 24** - Veillée de Noël et Messe de minuit à l'Eglise paroissiale et à l'Ermitage de Saint MARC (Fontanieu).
- Lundi 25** - Journée d'aide à la ROUMANIE.
- Jeudi 28** - Repas de Noël du 3ème âge.

## EN DECEMBRE

- Vendredi 1er** - Réunion avec ESCRM et AS Les MOULINS - LE REVEST : mise au point de l'utilisation et de l'entretien du stade.
- Samedi 2** - Vernissage de l'exposition ELSTIR, à la Mairie.
- Dimanche 3** - Début de l'aménagement du sentier botanique de randonnée par les Membres



Inauguration du nouveau réfectoire de l'école primaire

# TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunions du Mardi 14 Novembre et du Mardi 5 Décembre

Principales décisions :

## **. Budget supplémentaire de la commune**

- Section de Fonctionnement équilibrée à 1 014 579 F.
  - Section d'Investissement équilibrée à 8 120 302 F.
- Après une nouvelle répartition des recettes et des dépenses entre les deux sections, la section d'investissement a été équilibrée à 8 050 302 F.

## **. Budget supplémentaire de l'eau et de l'assainissement**

- Section de Fonctionnement équilibrée à 232 906 F.
- Section d'Investissement équilibrée à 2 236 924 F.

## **. Surtaxe d'assainissement**

Mauvaises nouvelles que les augmentations prévues pour 1990 qui relèvent de deux causes :

- Les travaux réalisés sur l'émissaire commun entraînent dès le 1er Janvier 1990 une participation supplémentaire de 0,34 par mètre cube à payer au Syndicat intercommunal des eaux usées. Donc, à compter de cette date, la surtaxe passe de 1,24 à 1,58 franc par mètre cube.
- TOULON qui jusqu'à présent ne nous facturait pas l'utilisation de son réseau se propose de nous faire payer par mètre cube d'eau vendue 60 % de la surtaxe d'assainissement payée par ses propres abonnés. La répercussion serait une augmentation de 1,39 franc par mètre cube d'eau pour les abonnés Revestois branchés sur l'assainissement. La discussion demeure en cours, le Conseil Municipal ayant refusé cette convention. En fonction du résultat une augmentation sera appliquée dont nous ne connaissons ni le montant exact ni la date.

*NB : Au moment de cette délibération le Conseil ignorait la décision du Maire de TOULON de privatiser le Service de l'eau et de l'assainissement. Il en a pris connaissance comme tout le monde lorsqu'elle a été rendue publique. Les données du problème vont donc se trouver modifiées et pour l'instant nous ne pouvons qu'attendre.*

## **. Modification au règlement de l'eau**

De trop nombreux abonnés négligeant de régler leur consommation, il a été décidé que faute de paiement dans les 15 jours suivant réception de la facturation, un rappel serait effectué. Sans réponse dans les 8 jours, l'eau serait coupée, le rétablissement s'effectuant après paiement des sommes dues et aux frais de l'abonné.

## **. Emplacement des compteurs d'eau**

Pour éviter les fuites inaperçues ou non signalées sur les longues conduites implantées avant compteur dans les propriétés privées, les compteurs devront être placés en bordure de la voie communale sous laquelle passe la canalisation publique.

## **. Participations scolaires**

Il sera perçu 50 Francs par élève nouvellement inscrit à l'école primaire pour participation à l'entretien des livres remis avec les fournitures durant toute la scolarité dans la Commune.

Participation de 250 F pour les élèves ayant participé à la classe de mer.

## **. Les nouveau-nés et la Poste**

Un livret de Caisse d'Epargne de 50 F auxquels la Commune participe par moitié sera offert par la Poste à chaque nouveau-né. La Poste imite en cela ce que fait la Caisse d'Epargne de l'Eureuil.

## **. Révision du P.O.S.**

Approbation des conclusions du Commissaire Enquêteur classant le secteur de la Ripelle en NA et ramenant les Marlets en 1 NB et 1 NC selon le même classement que celui du précédent P.O.S.

Révision partielle pour placer en NA un secteur des "Escruvières" actuellement en UC pour lequel la Commune ne dispose pas des moyens d'urbanisation.

## **. Temps de travail des enfants**

Signature d'un contrat avec "Jeunesse et Sports" et l'Inspection Académique organisant les activités scolaires et périscolaires mises à la disposition des enfants de la Commune. Ces activités remplacent les "Contrats Bleus" qui ne concernaient que le temps périscolaire.

## **. Refus d'une décharge contrôlée**

Refus de location du vallon des Olivières pour l'implantation d'une décharge contrôlée de terres et de gravats qui prévoyait l'aménagement d'un espace plat important au bout de 5 ans et un loyer annuel de 60 000 F servi à la Commune. Outre le désagrément susceptible d'être causé par la décharge proposée, on aurait assisté à une trop grande dégradation du site.

### **Attention !**

**Avec l'hiver, n'oubliez pas de protéger vos compteurs d'eau !**

## **TRAVAUX REALISES DANS LA COMMUNE**

### **PAR LES ENTREPRISES**

- Poursuite des travaux de la salle polyvalente.
- Fin des travaux et inauguration de la nouvelle salle de restaurant scolaire.
- Mur de clôture place Jean MOULIN.
- Taille des platanes.

### **PAR LE PERSONNEL COMMUNAL**

- Rallonge des poteaux de tennis.
- Remplacement et pose de panneaux de signalisation.
- Pose de deux miroirs : sortie du Jas Neuf et au virage de la route de Signes.
- Coupures d'eau suite aux nombreux impayés. Rétablissement après paiement.
- Réparation de fuites d'eau au Groupe Scolaire, au chemin de la Salvatte, sur la route Général de GAULLE et dans le village (4) après détection par l'entreprise chargée de leur recherche.
- Débroussaillage au chemin de Fontanieu, au chemin du Ray, à la rivière.
- Chantier aux vestiaires des tennis.
- Relevé des compteurs d'eau.
- Mise en place d'une cloison à l'entrepôt pour le magasin "électricité".
- Remplacement d'une plaque d'égout.
- Création d'un mur de soutènement au groupe scolaire.
- Chemin des Teisseires : nettoyage du ruisseau des eaux pluviales.

# Arrêtés Municipaux

## Arrêté Préfectoral du 30 Novembre 1989 Animaux nuisibles

Sont classés nuisibles pour l'année 1990 sur la totalité du territoire du Département :

**Oiseaux** : Corneille noire - Etourneau Sansonnet - Geai des chênes - Pie bavarde.

**Mammifères** : Belettes - Fouine - Ragondin - Renard. Ces mammifères occasionnent des dégâts aux jeunes gibiers. Ces oiseaux, outre les dégâts aux jeunes gibiers, créent aussi des dégâts aux cultures maraîchères et fruitières.

Destruction autorisée deux jours par semaine jusqu'au 28 Février mais prolongée jusqu'au 31 Mars 1990 pour celle du Renard. L'emploi des toxiques est prohibé.

Demandes à adresser à la Préfecture, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, sur imprimés spéciaux au moins sept jours à l'avance.

## Arrêté Municipal du 3 Novembre 1989 Stationnement sur l'Avenue des Poilus

"A l'occasion des manifestations ou des cérémonies pouvant se dérouler dans les locaux de la Mairie, le stationnement de tous les véhicules, à l'exception des véhicules officiels, de ceux participant aux cortèges et du car assurant le service des voyageurs, sera interdit sur l'avenue des Poilus".

Des panneaux seront mis en place de façon à prévenir les usagers puis signaler les périodes d'interdiction de stationner.

Le stationnement sera autorisé, à nouveau, après la fin de la manifestation ou de la cérémonie".

## ANONYMAT ET TELEPHONE

Nous savons que de nombreuses personnes sont importunées par des coups de téléphone anonymes. Une plainte a été déposée mais il serait bon que les victimes de ces désagréments se fassent connaître à la Mairie, même, si elles le désirent, en informant directement le Maire sous pli cacheté. L'action sera beaucoup plus efficace si les plaignants sont nombreux.

## ENQUETES... CHIENS... AUTOS...

Les deux enquêtes auxquelles il a été procédé dans la Commune (cf. Courrier des lecteurs des précédents bulletins) font ressortir **les désagréments soulevés par les chiens errants, la vitesse des véhicules ainsi que leur stationnement dans le village** dont certaines personnes demandent le classement en zone piétonnière tandis que tout le monde est d'accord pour réclamer plus de sévérité de la part des gendarmes et des gardes. En ce qui concerne les chiens errants nous avons suffisamment mis en garde leurs propriétaires pour qu'ils ne soient pas surpris lorsque des contraventions leur seront dressées systématiquement et que le service de ramassage que met en place le Conseil Général va fonctionner.

Pour le stationnement dans le village et puisque ce sont ses habitants eux-mêmes qui le souhaitent, nous allons procéder au recensement de tous les emplacements de parking disponibles et tous les véhicules stationnant en dehors d'eux seront sanctionnés. Si cela s'avère insuffisant, le passage en zone piétonnière sera étudié. Le stationnement dans le village rend service, c'est certain, **aussi faut-il que les familles disposant de plusieurs voitures ne mobilisent pas plusieurs places mais utilisent le parking de la place Jean MOULIN** ; de même les voitures "ventouses" ne doivent pas encombrer le village mais être garées ailleurs. S'il le faut nous distribuerons un badge par famille pour trouver une solution **pour trouver une solution**. Quant à la vitesse excessive nous transmettons à la Gendarmerie et aux Gardes la demande de sévérité apparue après le dépouillement des réponses de l'enquête hors village menée par le CIL du Bas REVEST.

## LA VIE DU GENDARME

Actuellement la semaine du gendarme comprend :

- 48 heures de repos
- 120 heures pendant lesquelles le gendarme est
  - soit en service
  - soit d'astreinte (obligation de rester à son domicile jour et nuit prêt à intervenir).

Les gendarmes ont souhaité un allègement. Le Ministre de la Défense a été d'accord et a décidé une réduction de moitié des astreintes des brigades dès 1990.

La brigade ayant en charge notre Commune continuera comme par le passé à :

- accueillir la population dans ses bureaux
- surveiller le territoire de la Commune de jour comme de nuit
- répondre directement aux appels de jour, tous les jours de l'année.

Les appels de nuit recevront une réponse immédiate :

- soit d'un personnel de la Brigade
- soit d'un personnel spécialisé de veille auquel la Brigade sera raccordée.

Les interventions de nuit seront assurées :

- soit par la Brigade (cas des Brigades importantes ce qui paraît exclure la nôtre toujours en manque d'effectif).
- soit par la Brigade et une autre unité en alerte ou en service à proximité.

Dans ce dernier cas le délai d'intervention pourra être légèrement allongé.

Le lieutenant-Colonel, Commandant le groupement de Gendarmerie du VAR, conclut :

- Les principes expérimentés depuis un an dans un autre département n'ont donné lieu à aucune réclamation des usagers.
- Compte tenu des moyens techniques mis en oeuvre dès 1990 et des renforts attribués en 1990, 91, 92 et 93 ce dispositif devrait donner satisfaction à tous et se traduire à terme par une amélioration du service.

# Livres, poésies... et châtaignes

Plus d'un millier d'ouvrages offerts à notre bibliothèque municipale et tous d'excellente qualité, voilà un bilan très positif de la "Journée du Livre" organisée par la commission Culture le samedi 16 Décembre.

Il reste maintenant à effectuer le tri, le classement et à répertorier tous ces livres d'ici l'ouverture de la salle polyvalente qui devrait accueillir la bibliothèque et devenir un lieu d'échanges autour de l'écriture pour tous les Revestois.

Cette journée, qui a pu se dérouler grâce au prêt de la salle de l'E.S.C.R.M., s'est poursuivie en soirée par une "castagnade" agrémentée d'un petit vin blanc et de lectures de poésies. Jean-Claude GROSSE, Maryse COURBET et Yves BORRINI ont lu avec tout leur talent de "gens de théâtre" des textes de Michaux, Tardieu, Ponge, Queneau, Patrick Lorenzini et autres auteurs qui ont captivé le public.



Yves Borrini et Maryse Courbet très convaincants dans leurs lectures de poésies

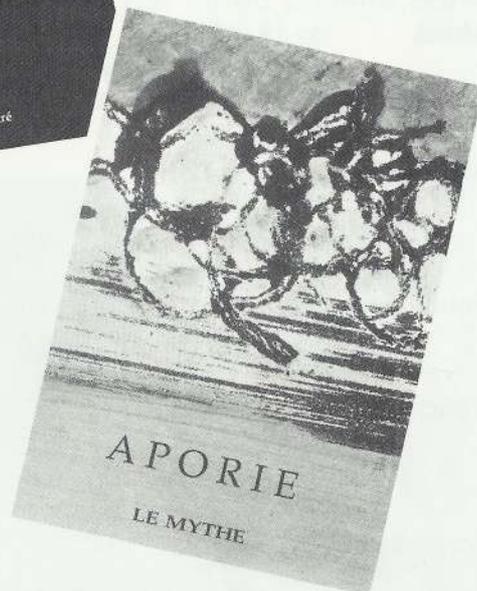
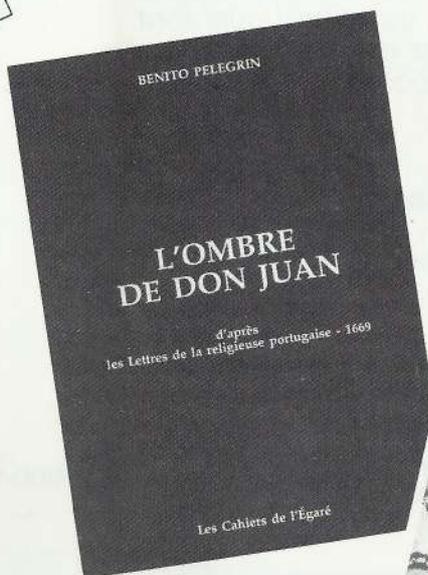
De l'avis général, il serait agréable de renouveler périodiquement ce type de soirées où l'on se détend à l'écoute de si belles choses...

Un grand merci encore à Messieurs Polimeri et Fenassile qui ont entretenu le brasier pour les châtaignes !

## Publié au Revest

C'est toujours avec plaisir que l'"Information Communale" signale la parution d'ouvrages qui démontrent la richesse créatrice des habitants de notre commune.

Pour cette fin 1989, Jean-Claude GROSSE, dont la rencontre des éditeurs de Hyères a souligné la qualité du travail, vient de livrer le 12<sup>e</sup> numéro d'Aporie consacré au "mythe" et le 8<sup>e</sup> texte des "Cahiers de l'Égaré", "l'Ombre de Don Juan" de Bénito Pélegrin qui a été monté sur scène en mai 1989 par la Compagnie "Art Nouveau" au théâtre de Lenche, de Marseille.



# PLACE AUX JEUNES !

"Le Conseil des Jeunes qui a commencé à fonctionner en février 1989 est heureux de vous faire part de la réalisation de ses travaux dont le bilan a été dressé lors du conseil du 20 décembre :

- Nettoyage de la pinède de l'école primaire,
- Règlement d'un problème de transport pour les élèves de George Sand,
- Pollution du Las (nettoyage),
- Mise en place d'une glace sur la route du stade,
- Décoration du jardin public etc...

Il vous présente ses meilleurs vœux pour 1990".

## SPORTS - LOISIRS - ANIMATIONS - JEUNESSE

Tél. 94.98.81.79

Le Centre fonctionne aussi bien en période scolaire que pendant les vacances.

Lors des vacances de la Toussaint 54 enfants sont venus découvrir le mini-golf, l'escalade, le tir à l'arc, la piscine et le bowling étant déjà familiers pour bon nombre d'entre eux. En période scolaire régulièrement plus d'une vingtaine de jeunes viennent à la piscine le mardi soir et à la sortie spectacle du Samedi soir. Les autres jours sont moins fréquentés mais sachez que le Vendredi soir est réservé à la musculation pour les 15 à 17 ans et au bowling pour les autres.

### HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

#### PERIODE SCOLAIRE

Lundi	de 18 H à 20 H <i>participation demandée</i>	5 F
Mardi	de 18 H à 22 H <i>participation demandée</i> (Piscine)	15 F
Mercredi	de 9 H à 12 H et de 18 H à 20 H <i>participation demandée</i>	10 F
Jeudi	de 18 H à 20 H <i>participation demandée</i>	5 F
Vendredi	de 18 H à 20 H <i>participation demandée</i> (Bowling ou musculation)	15 F
Samedi	de 18 H à 22 H <i>participation demandée</i> 10 ou 15 F (Sortie spectacle)	

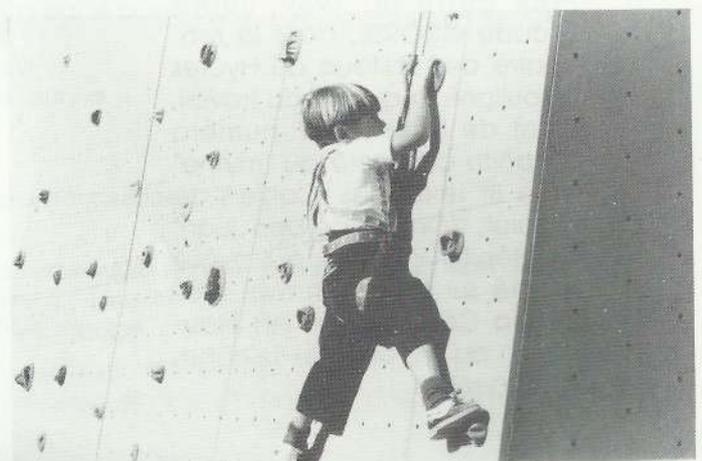


Initiation au mini-golf

### PERIODE VACANCES

Ouvert tous les jours  
sauf samedi, dimanche et jour férié  
de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30.

Inscriptions à la journée,  
participation 15 F par jour



Le mur d'escalade

# De Molines-en-Queyras au Revest...

Pour la 3ème année consécutive, la classe maternelle du village a séjourné du 12 au 20 décembre à l'hôtel "le Cognarel" de Molines-en-Queyras.

Malgré l'absence de neige due à la douceur du temps, les enfants ont pu avoir une approche très complète de la nature et des activités montagnardes.

Le film-vidéo de ce séjour a été visionné en présence des parents lors de "l'arbre de Noël" de la classe le Jeudi 21 Décembre.



Arbre de Noël à la maternelle du Village

## Atelier-Théâtre : les mots et les gestes

Samedi 16 Décembre, les enfants de l'atelier-théâtre du Revest animé par Maryse Courbet ont donné leur premier spectacle trimestriel qui a été apprécié par tous les spectateurs.

Le travail réalisé démontre que le théâtre est à la fois une excellente initiation aux différents modes d'expression, mais qu'il est aussi - le texte ci-dessous de la chanson dite par les enfants en apporte la preuve - le vecteur du rêve à partir des mots.

### Dans une ferme du Vieux Poitou

habitent un magicien et son apprenti sorcier  
Ils ont des chapeaux  
où les oiseaux  
viennent y faire leurs nids  
pour y chasser l'mauvais sort.

#### Refrain

*Ils font des pieds et des mains  
pour dresser le cheval  
le chat et l'herbe à chat  
mais chat ne marche pas.*

Ils ont tout tenté  
dans le Poitou  
même les petits pois tout ronds sous la commode  
c'est pas commode  
les potirons  
des boîtes de conserve qui ne servent à rien

#### Refrain

Ils ont charrié  
le cha cha cha  
le charabia, le chabada du chat qui grince  
mais l'chat rigole  
sous sa moustache  
et chasse tous les sourires dans le creux des gouttières.

#### Refrain

Alors ils ont pris  
le mors aux dents  
piaffé d'impatience au milieu du manège

et sur le sable  
criblé d'étoiles  
le cheval le pur sang se prend pour Pégase.

#### Refrain

Pauvre magicien, Pauvre apprenti  
Capitaine égaré dans le brouillard du Poitou  
tu cherches un oeuf neuf  
un oeuf tout neuf  
un oeuf tout rond à la coque d'une colombe de christophe.  
Mais il faut vous dire que dans l'Poitou  
c'est pas comme par ici ou comme partout  
j't'assure  
que dans le Poitou les magiciens  
savent pas y faire avec les chats, les ch'vaux



"Apprendre à s'exprimer mais surtout, rêver sur les mots"

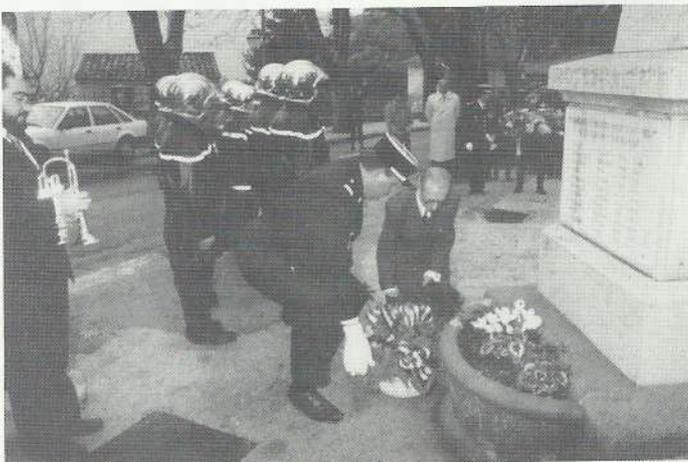
# AU PIED DU CAUME

## PIERRE CORTEZ ET VAR MATIN

Le 16 Novembre Pierre CORTEZ informait le Maire qu'il n'assurait plus la correspondance locale de "VAR MATIN". "J'ai toujours accepté, écrivait-il, les nombreuses critiques sur les absences de parution ou les retards avec philosophie car je ne me sentais pas responsable de ces situations. Que l'on s'en prenne à ma personne, peu importe, mais lorsqu'on se permet de me critiquer au téléphone alors que c'est ma fille qui est au bout du fil et, qui plus est, d'agresser verbalement mon épouse en pleine rue, cela je ne puis le supporter, les limites du tolérable ont été franchies". Le Maire et le Conseil Municipal comprennent très bien la réaction de leur collègue et ami qu'ils remercient pour tout ce qu'il fait depuis toujours en faveur de la Commune, du sport et des jeunes. Ils regrettent, c'est certain, l'absence d'un correspondant de Presse mais il est bien vrai que "VAR MATIN" négligeait trop fréquemment de faire paraître les articles que Pierre CORTEZ, aidé par son épouse, ne manquait jamais d'adresser. Il est navrant qu'on l'ait rendu responsable de cet état de choses d'une manière fort discourtoise, pour le moins, à la suite, croyons-nous savoir, de la non parution du compte-rendu d'un mariage.

## SAINTE-BARBE

Pour la première fois Sainte BARBE, patronne des Sapeurs Pompiers, des Artilleurs, des Canonniers et des Mineurs a été célébrée au REVEST. On ne sait peut-être pas que nous devons être l'une des rares Communes à disposer d'un Monument sur lequel une plaque porte les noms des Sapeurs Pompiers du Département morts en Service. C'est donc devant le Monument élevé à la mémoire des trois soldats tués le 23 Août 1906 au cours de l'incendie du Mont CAUME que le 9 Décembre, à 11 heures, une cérémonie s'est déroulée avec la participation des Sapeurs Pompiers du SILIAT, du Conseil Municipal, du Comité "Feux de Forêts", des Représentants des Associations, du Directeur de l'école primaire, de notre Curé et de quelques habitants. Après le dépôt des gerbes de la Mairie, du SILIAT et du Comité "Feux de Forêts" en présence du drapeau des Anciens Combattants, la lecture de la liste des victimes et la sonnerie "Aux Morts" par le professeur CHIVA de l'école de musique, une réception a eu lieu à la Mairie au cours de laquelle le Maire rappela le drame du Mont CAUME bien décrit par notre ami Armand LACROIX dans le bulletin "des Amis du Vieux REVEST et VAL D'ARDENE". Vingt trois noms figurent aujourd'hui sur le Monument de la place Général LECLERC.



Cérémonie de la Sainte-Barbe

Que Sainte BARBE incite chacun, propriétaire ou locataire, à débroussailler comme nous le demandons avec insistance afin d'éviter que cette liste ne s'allonge encore.

## NE SOYONS PAS PLUS ROYALISTES QUE...

Persuadé de ce que les élèves des Collèges et leurs familles préféreraient que la scolarisation s'effectue au CES "PEIRESC" pour la proximité du car et la cantine, le Maire a eu l'occasion de rappeler cette demande le 7 Novembre à Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui lui répond dès le 14 du même mois : "Actuellement 96 élèves du REVEST fréquentent le Collège "G. SAND". D'après les témoignages que j'ai pu recueillir les familles sont satisfaites des conditions d'accueil et d'enseignement. Le Collège "G. SAND" n'est pas surchargé et peut les accueillir sans difficulté. Dans ces conditions la nécessité de modifier le secteur de recrutement du Collège "G. SAND" ne s'impose pas d'une manière évidente, d'autant plus que les possibilités du Collège "PEIRESC" en terme de capacités d'accueil ne sont pas illimitées.

Toutefois, toutes les demandes de dérogation qui seront présentées par les 26 élèves qui fréquentent le CM2 de l'École du REVEST seront examinées avec la plus grande attention et il y sera fait droit dans toute la mesure du possible". **Puisque tout le monde souhaite le maintien à George SAND, le Maire ne peut qu'être satisfait à son tour de la situation présente** et regretter son inutile et malheureuse intervention.

## TRANSPORTS SCOLAIRES ET SECURITE

La RMTT a procédé le 25 Novembre à un exercice d'évacuation du car transportant les élèves de l'école primaire selon deux thèmes.

**1er thème** - Conducteur inconscient et porte arrière inutilisable.

L'accompagnatrice a ouvert la porte avant par où les enfants sont descendus en 48 secondes.

**2ème thème** - Conducteur inconscient et porte avant inutilisable.

Les enfants ont fait fonctionner, eux-mêmes, l'ouverture de secours et sont descendus en 35 secondes.

En conclusion : Résultat satisfaisant.

## UNE PENSEE...

Dans une petite Commune les décès ne passent jamais inaperçus et l'on a toujours de la peine lorsque l'un de nous s'en va, mais il en est dont la disparition marque une cassure dans la vie du village parce que depuis des années et des années on s'était habitué à les rencontrer tous les jours dans les mêmes endroits. Ainsi **Alain GOUEREC** et **Madeleine VIALE** sont morts à quelques jours d'intervalle après avoir vécu jusqu'au dernier moment dans le vieux village. GOUEREC avec sa grosse barbe, sa bonne humeur et sa gentillesse, toujours prêt à rendre service à qui le demandait. Madeleine VIALE, une sainte femme que la vie n'a jamais épargnée, dont un fils fut tué par les Allemands dans les rangs de la Résistance, qui ne manquait aucun office religieux et ayant vécu avec la plus douce et la plus grande discrétion, aimée par tout le monde. L'amitié leur devait la pensée qu'au travers de ces quelques lignes nous leur dédions en même temps que nous pensons aussi à tous ceux, très nombreux, qui nous ont quittés au cours de ces deux derniers mois de l'année 1989.

## CHASSE

Relevé dans "le quotidien du Maire" n° 521 du 15 Décembre 1989 "LA LOI CONTRE LA LOI"

"Les petits propriétaires terriens, moins de 20 hectares, ne peuvent soustraire leurs terres aux Associations de chasse, selon le Tribunal Administratif de BORDEAUX. A l'inverse, le Tribunal de Grande Instance de PERIGUEUX avait donné raison en 1988 aux propriétaires au nom de la Convention Européenne des droits de l'homme".

Les Juges du Tribunal Administratif ont estimé que le droit de chasse ou de non-chasse n'était pas mentionné dans la dite convention. Les deux affaires iront très certainement vers la Cour d'Appel pour la première, vers le Conseil d'Etat pour la seconde.

Question posée : Ne faut-il pas saisir le Tribunal des conflits pour savoir quelle juridiction est compétente ?

## NOEL REVESTOIS

Tradition festive très ancienne dans tout le bassin méditerranéen et en Provence, Noël, la nativité du Christ, a été dignement marqué au Revest en 1989, avec en plus cette émotion liée aux événements de Roumanie.

Noël dans le paysage, à travers guirlandes et lumières de nos places publiques et même au sommet de la Tour où le père Noël avait installé son poste de distribution...

Noëls religieux, avec nos frères coptes à Fontanieu et bien sûr, en l'église Saint-Christophe où une magnifique crèche avait été dressée.

Pour l'occasion, la mairie avait prêté sa collection de santons et les fidèles qui assistaient à la messe de minuit le 24 Décembre ont pu reconnaître le meunier, le ravi et le bouscatier.

Dans le froid de ces dernières nuits de l'année, le village lui-même semblait recueilli, afin de mieux affronter les événements de l'année nouvelle.



Une vraie crèche revestoise

## ON DEBROUSSAILLE !

Autrefois la forêt était utilisée, exploitée, habitée. L'exode rural a rendu son entretien et sa surveillance beaucoup plus difficiles, ce problème étant accentué par la très faible productivité de la forêt.

De ce fait, ces espaces apparaissent aux yeux de bien des gens comme abandonnés et sans intérêt. Pour échapper à cette règle, la commission "environnement-qualité de vie" a créé un groupe de travail dont l'objectif est la mise en valeur du patrimoine Revestois forestier et

de ses produits par l'aménagement d'un sentier botanique sur le site du pigeonier sans que, toutefois, ce lieu naturel de détente puisse être mis en cause par sa fréquentation ou des aménagements nocifs. Aidé dans cette opération de préservation de l'éco-système et d'aménagement par le CIRSE qui intervient sur le plan technique et l'Ecole primaire pour son exploitation pédagogique, ce projet est découpé en 3 phases : débroussaillage, identification, entretien.

C'est donc Dimanche 17 Décembre que tous les participants se sont donnés rendez-vous pour la Phase 1 : le débroussaillage du sentier en sachant qu'il représente quelques dangers si nous ne sommes pas vigilants.

En effet, si l'entretien par la suite n'est pas effectué, on augmente l'inflammabilité du site par un développement de la strate herbacée et une accessibilité accrue pouvant occasionner une surfréquentation et donc développer des risques de pollution et d'incendie.

Enfin, dernier point important compte-tenu de la diversité et de la richesse écologique du site, il convient d'éviter tout endommagement sur la flore, par l'établissement d'un inventaire intéressant.



Débroussaillage pour le sentier botanique

## NE PAS CONFONDRE : FEUILLES DE PLATANE ET TAILLE DES PLATANES

La taille des platanes par l'entreprise COSTA, retenue par la D.D.E., a occupé la 2ème quinzaine de Décembre et le début de l'année nouvelle.

Cela faisait 5 ans qu'elle n'avait pas eu lieu et le conseil municipal avait préféré en rester à une taille "classique" plutôt que de recourir à une taille "douce" (où on laisse quelques branches) aux vertus douteuses.

Fort heureusement, l'exposition "Pradeau" organisée par l'association varoise d'art contemporain ELSTIR que dirige notre ami Michel DUFRESNE, avait été inaugurée le samedi 2 Décembre.

Au gré de l'imagination (ou de l'imaginaire) de l'artiste, des tas de feuilles de platanes avait donc pu être déversés dans la salle d'exposition de la mairie ! **Expression surprenante, certes, mais expression tout de même, qu'il était de notre devoir, si le Revest veut être pleinement le village de la création, d'accueillir.**

Et gageons que l'impression produite sur tous ces jeunes des Beaux-Arts par les tableaux accrochés aux cimaises de l'hôtel de Ville leur donnera envie de revenir au Revest, pour y visiter des expositions ou y créer, comme l'ont fait leurs aînés.

## UN VILLAGE OU L'ON CREE

C'est l'image qu'a donné le Revest en ce mois de Décembre alors que **Simone Maillé** avait ouvert au public les portes de son atelier où étaient élégamment présentées ses créations, parmi lesquelles de très jolies sculptures sur bois. Dans le même temps, la galerie "Réminiscences", dirigée par Claude De Luca exposait **Jean Maillé** - voilà un couple plein de talents - dont les œuvres ont été appréciées. Chez cet artiste que l'on sent passionné par tout ce qui touche au fonctionnement de l'esprit humain, la couleur devient forme et exprime au mieux la confrontation des sentiments qui marque quotidiennement nos vies. A quelques mètres de là, Mercredi 20 Décembre, **Anne Krog-Ovrebo** inaugurerait son atelier de poterie de la rue Maréchal Foch. Une ambiance très chaleureuse, très villageoise, qui n'a pas surpris tous ceux qui apprécient Anne depuis qu'elle s'est installée au Revest. Un atelier lumineux où éclatent le blanc et le bleu de la terre cuite dans les formes soignées des saladiers, des tasses et des pots au lait. Sous la grisaille de décembre, le Revest a su recréer son coin de ciel bleu.



"Tendresse" Sculpture de Simone Maillé



### UN ATELIER DE CERAMIQUE

C'est avec plaisir que nous avons appris l'ouverture de l'atelier des "céramiques du Val d'Ardène" par Claude DEMAI, la fille de notre ami Claude.

Cet atelier est ouvert de 9 H à 12 H et de 15 H à 18 H à la villa "Lou Pantal" chemin du béal Hameau de Dardennes (Tél : 94.98.92.86).

Le visiteur trouvera des poteries provençales avec décors en relief, des pichets, des vases, des gargoulettes...

Sur commande, l'atelier pourra réaliser des services de table personnalisés, des plaques de villa et tout ce que vous souhaiterez.

Longue vie à cette initiative !

## Le Revest, on en parle...

Théâtre

### L'ATROUPEMENT 2 A ANNECY : UNE NOUVELLE AVENTURE THEATRALE

Théâtre

L'arrivée de "l'Atroupement 2" à Annecy est une nouvelle étape pour cette compagnie un peu hors normes, collective et souvent nomade.

Dans toute la France : 8 créations, 500 représentations, 82 villes, en six ans.

Le bilan s'enrichit de co-productions avec de nombreux centres culturels, de liens tissés avec des villes et des régions et même de reconnaissances officielles (comme le "Molière" de la révélation théâtrale attribué cette année à Elisabeth Macocco pour "Callas").

Cela n'empêche pas les escapades pour aller travailler avec l'ami Guénoun (devenu directeur du Centre Dramatique National de Reims) ou se ressourcer sous les cieus étoilés du petit village provençal du Revest-les-Eaux, en cultivant cet art de la convivialité qui établit avec le public un type de relation immédiate et particulière.

(lu dans le "Magazine Culturel d'Annecy")

# DANS LES ASSOCIATIONS

## SOCIETE DE CHASSE

L'assemblée générale des chasseurs revestois a eu lieu le 14 Décembre 1989 en mairie en présence de 24 participants. Le rapport financier et le rapport moral ont été adoptés à l'unanimité.

S'agissant des cartes, le bureau a proposé la vente de 140 cartes extérieures, l'augmentation de 10 F pour les Revestois et de 20 F pour l'extérieur ce qui porte le prix des cartes à 160 F pour les Revestois et 320 F pour l'extérieur. Adopté à l'unanimité.

S'agissant du repeuplement, la société a décidé les lâchers suivants :

- 25 couples de perdrix rouges,
- 8 couples de lièvres
- 40 trios de lapins de garenne,
- 3 sangliers (2 laies et 1 mâle).

En outre, pendant la saison 1990-1991 seront lâchés 80 faisans et 80 perdreaux de tir.

Aucun jour de fermeture n'a été prévu pour Le Revest.

Après avoir nommé M. Jean-Marie MARINI président d'honneur de la Société, les participants ont approuvé la composition du bureau telle qu'elle suit :

<b>Président</b>	-	JEAN Marius
<b>Vice-Présidents</b>	-	MARTIN Maurice BAUDOIN Jean-Marc
<b>Trésorier</b>	-	VERGER Patrick
<b>Trésorier Adjoint</b>	-	SIMIAN René
<b>Secrétaire</b>	-	MORENO-RUIZ Daniel
<b>Garde particulier</b>	-	MOGGIA Ange
<b>Membres actifs</b>	-	FANTONI Toussaint CHIABERGE Jean-Baptiste

## 3ème AGE

### Mme Anaïs MAGNONI réélue Présidente

Conformément à l'article 4 du règlement général du Foyer Municipal des anciens, l'assemblée s'est réunie afin de procéder au renouvellement du Conseil d'Administration le 22 Décembre 1989 sous



Au cours du repas du 28 Décembre

la Présidence de :

Madame MAGNONI Anaïs assistée de M. AUDIBERT Kléber, Secrétaire Général et de M. GENSAC Maurice, Trésorier Général. Il est fait appel aux candidatures, seule Mme LONG Gisèle se manifeste et sa candidature est retenue. Aucune démission ne s'étant manifestée, les membres du Conseil d'Administration sortant sont reconduits dans leurs attributions à l'unanimité des membres présents :

Monsieur le Maire, Président d'Honneur  
Madame RENONCOURT Evelyne, Présidente d'Honneur  
Madame MAGNONI Anaïs, Présidente  
Monsieur AUDIBERT Kléber, Secrétaire Général  
Monsieur GENSAC Maurice, Trésorier Général  
Monsieur MORLAND Vincent, Vice-Président  
Madame ALESSANDRI Marie-Rose, Secrétaire Adjointe  
Madame PHILIBERT Aline, Trésorière Adjointe  
Monsieur RANDELLI Olaf, Commissaire aux comptes  
Madame LONG Gisèle, Adjointe au Commissaire aux comptes  
Madame AUDIBERT Marcelle est plus particulièrement chargée de la gestion de la CAGNOTTE.

Le Conseil d'Administration est élu pour un an et est rééligible.

**Nous ne doutons pas que le dynamisme manifesté jusqu'ici par le 3ème âge Revestois continue d'oeuvrer dans la bonne humeur et l'amitié.**

# NOTRE CARNET

## NAISSANCES

*Nous offrons tous nos vœux à :*

Mickaël POLISSET  
Elodie VALLECALLE  
Jean-Gabriel BIGONNEAU  
Thomas PASTORET  
Pauline HENNEQUIN

né le 3 Novembre  
née le 7 Novembre  
né le 15 Décembre  
né le 17 Décembre  
née le 18 Décembre

## MARIAGES

*Nous souhaitons beaucoup de bonheur à :*

Nicole BARCELO et Dominique RESCH  
Marie-Claude LUBRANO et Philippe BUSSONE

mariés le 25 Novembre  
mariés le 9 Décembre

## DECES

*Nous partageons la peine des familles de :*

Hélène FORTOUL épouse LAZARD  
Marie-Louise DIVIZIA épouse BERENGUIER  
Rolland GIANNONI  
Pierre GRAFF  
Alain GOUEREC  
Maurice AGOSTINI  
Giuseppe ANASTASI  
Madeleine TOSELLO Vve VIALE  
Jehan DEYMONAZ  
Yves VALLIN

décédée le 2 Novembre  
décédée le 22 Novembre  
décédé le 25 Novembre  
décédé le 30 Novembre  
décédé le 30 Novembre  
décédé le 2 Décembre  
décédé le 2 Décembre  
décédée le 13 Décembre  
décédé le 14 Décembre  
décédé le 18 Décembre



## Avec PATRAHAITESTI et la ROUMANIE

Entre le moment où ces lignes sont écrites et la parution du bulletin, la Roumanie aura certainement été de nombreuses fois à la "une" de l'actualité tant il est émouvant et intéressant de suivre un processus de libération tel que celui engagé depuis le 21 Décembre 1989.

Dès le 25 Décembre, le Revest s'est mobilisé en organisant une collecte de vivres et de vêtements pour aider les Roumains.

Que cette collecte, ou d'autres formes ultérieures d'action, viennent secourir le village de PATRAHAITESTI que le Revest a "adopté" dès le 11 Avril 1989 dans le cadre du sauvetage des villages roumains, voilà le voeu le plus cher du Conseil Municipal.



Arbre Liberté par Pierre CORTEZ

## PROJET DE PELERINAGE à L'ERMITAGE SAINT-MARC de FONTANIEU

Monseigneur MARCOS nous a fait parvenir un résumé de son projet qui complète parfaitement le Musée d'Art Copte qui doit ouvrir rue Carnot (cf. bulletin précédent). Ces deux initiatives ne peuvent que valoriser les efforts faits pour rendre notre commune agréable à ses habitants et attrayants pour les visiteurs.

"L'Ermitage Saint-Marc possède plusieurs reliques importantes de Saints Coptes ("copte" signifie "égyptien"). Une aile a été spécialement aménagée de la chapelle de l'Ermitage, où seront prochainement exposées et vénérées les reliques des Martyrs de la Légion Thébaine (Thèbes est le nom ancien de Louxor).

Rappelons ici brièvement l'histoire de ces glorieux Martyrs.

Selon les sources historiques, une légion de soldats chrétiens a été recrutée sous le règne de l'Empereur Dioclétien 284-305 à Thèbes, Egypte, et envoyée combattre en Europe ; leur passage en Suisse, Italie et Allemagne est attesté par de nombreux documents. Ayant refusé de combattre les Chrétiens et de sacrifier aux dieux romains, le co-Empereur Maximien 286-305 ordonna d'immoler les soldats Thébains vers l'an 302.

C'est justice que les Coptes vivant en Europe vénèrent spécialement ces Martyrs qui, loin de leur patrie, ont donné leur vie pour leur foi, exemple édifiant pour toute l'émigration copte.

Un vitrail représentant la Mère de Dieu, Theotokos, vénérée ici sous le vocable "Reine des Martyrs" est prévu au dessus des châsses contenant les reliques des Martyrs Thébains.

Deux lampes votives brûleront dans la chapelle en signe de vénération pour tous ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour le Christ.

Rappelons que durant l'Été 1976 au cours de plusieurs pèlerinages plus de huit cents Egyptiens - coptes orthodoxes et catholiques romains - assistèrent aux liturgies célébrées à l'Ermitage Saint Marc et furent reçus par la municipalité revestoise : symbole de l'amitié franco-égyptienne et espérance d'unité chrétienne".

## "Mon beau sapin, roi des Forêts, que j'aime ta verdure.. !"

Déjà les Romains, à la fin du mois de Décembre, décoraient leurs maisons de houx, de lierre et de branches d'épineux. La tradition de l'arbre de Noël que nous perpétuons aujourd'hui témoigne d'un vieux rite païen : il s'agissait, au coeur des nuits les plus noires de l'hiver, d'apaiser la crainte de ne plus voir le soleil et le printemps ressurgir.

Cet arbre reste à travers les âges le symbole de la vie qui continue. Il est celui qui, entre ciel et terre, permet la communication entre le cosmos et le monde souterrain, entre la vie et la mort.

En 1605 il est populaire en Alsace où il symbolise l'arbre de la faute, celui d'Adam et Eve orné de pommes rouges. Hélène de Mecklembourg, princesse luthérienne allemande, en a dressé à la Cour en 1840, et il était de bon goût d'avoir chez soi le 24 Décembre un bel arbre vert, enguirlandé de papiers et dont le feuillage était clouté de petites lumières. L'impératrice Eugénie (épouse de Napoléon III) s'empresse de reprendre cette coutume et c'est ainsi que l'arbre de Noël se débarrasse de sa symbolique chrétienne.

En Provence, on pendait au-dessus de la cheminée le "Carenaou", bouquet de laurier teint ou une "faissine", fagot de branches de pins qui servait à allumer le four du boulanger. On y accrochait des mandarines, des papillottes avec des pétards et des petits biscuits roulés appelés "oubliés".

Le soir du "gros souper", le père de famille, après avoir versé dans son verre du vin cuit, le remettait au plus jeune et faisait asseoir tout le monde pour la bénédiction du feu : "Lou Cachou-fue". Alors l'enfant s'agenouillait devant le feu, au milieu du recueillement général et des signes de croix, arrosait le "Carignié", bûche d'olivier flambante, gardée toute l'année durant, et toute la famille chantait

*Alègre, Alègre  
mi béus enfant, Dièu nous alègre !  
Emé Calèndo, tout bèn vèn.*

Thomas BONNEFOY

